



Raimbeaucourt, le 26 mai 2023

Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Mesdames, Messieurs,
Les membres du conseil municipal

E.V.

CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire
Convocation

Mesdames, Messieurs,

Le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 convoque les conseils municipaux le **vendredi 09 juin 2023** en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.

Vous trouverez en pièce jointe et pour notification l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2023 portant convocation des conseils municipaux, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.

Vous êtes donc priés d'assister à la réunion du conseil municipal qui se déroulera à la date fixée par le décret, soit le :

Vendredi 09 juin 2023

L'heure et le lieu de la réunion sont fixés à 19 heures en mairie – salle des mariages.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Elections sénatoriales – Election des délégués et des suppléants

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

A NOTER : Les documents listés ci-après, inclus dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie, sont consultables sur le site Internet de la commune www.raimbeaucourt.fr.

Point n°	
/	Ordre du jour – Note de synthèse
1	Arrêté préfectoral du 26 mai 2023 – Fiche pratique - Décret n°2023-257 du 06/04/2023

Les Raimbeaucourtois sont également informés de la date de la réunion par le biais de l'application smartphone.

Un exemplaire du pouvoir est joint au présent envoi en cas de besoin.



Le Maire
Alain MENSION